

Compte rendu de séance

Séance du 10 Juillet 2020

L' an 2020 et le 10 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,à la salle polyvalente sous la présidence de
MORVAN Georges Maire

Présents : M. MORVAN Georges, Maire, M. LE GAC Jean, M. TOSSER André, M. JAOUEN Nicolas, M. MENEZ Nicolas, M. HOURMAND Patrice, Mme GRALL Sylvie, Mme CORNEC Roselyne, Mme BOULC'H Jocelyne, M. PAUL André, M. MIGNOT Fabien, M. KERVOELEN Francis, Mme LE GUILLOUX Sylvie, M. MADEC Didier, M. LE GALL Jean-Yves (arrivé à 18h50)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 02/07/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Finistère
le : 16/07/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Patrice Hourmand

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales - 2020-051
Décision modificative n°1 - 2020-052
Demande d'exonération de taxes foncières sur les propriétés non bâties cultivées en agriculture biologique - 2020-053
Ouvertures de caveau par le service technique - 2020-054
Désignation des membres extérieurs au comité consultatif d'action sociale - 2020-055
Désignation des conseillers municipaux titulaire et suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale - 2020-056

- **Election des délégués titulaires et suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales**

réf : 2020-051
voir procès-verbal

- **Décision modificative n°1**

réf : 2020-052

Les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Opération 108 voirie 2020	+ 20 000.00 €	
Opération 110 bâtiments communaux	+ 11 000.00 €	
Achat de terrain	+ 20 000.00 €	
Opération 135 Stade	+21 000.00 €	
Opération 138 requalif sud bourg	- 39 300.00 €	
10222 FCTVA		+ 27 000.00 €
21318 autres bâtiments		+ 5 700.00 €

- **Demande d'exonération de taxes foncières sur les propriétés non bâties cultivées en agriculture biologique**

réf : 2020-053

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Kristel Fèvre demandant aux membres du conseil municipal d'exonérer de taxe foncière les propriétés non bâties cultivées en agriculture biologique.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident à l'unanimité de ne pas exonérer les propriétés cultivées en agriculture biologique au motif que les recettes de la commune seraient impactées et qu'ils ne souhaitent pas favoriser un type d'agriculture, par soucis d'équité envers tous les exploitants agricoles de Scignac.

- **Ouvertures de caveau par le service technique**

réf : 2020-054

Les membres du conseil municipal, par 13 voix pour et deux voix contre, décident que le service technique de la commune n'assurera plus l'ouverture des caveaux au cimetière communal à compter de ce jour, les contraintes sanitaires étant trop lourdes.

- **Désignation des membres extérieurs au comité consultatif d'action sociale**

réf : 2020-055

Mr le Maire rappelle que Les membres élus sont : Le Maire, Sylvie Le Guilloux, Jean Le Gac, André Paul et André Tosser.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de nommer comme membres extérieurs : Marie France Chevalier, Jean-Pierre Fer, Albert Bourven

- **Désignation des conseillers municipaux titulaire et suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale**

réf : 2020-056

Mr le Maire rappelle que La commission de contrôle est chargée d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus du Maire d'inscription ou de radiation, et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou, en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Elle se compose d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut du plus jeune conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de nommer Nicolas Menez comme membre titulaire et Nicolas Jaouen comme membre suppléant.

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Mr le Maire a fait une offre de prix à 15000.00 € pour une propriété située sur un terrain à proximité du terrain des sports. Les propriétaires ont fait une contre-proposition à 19 000.00 €. Les membres du conseil municipal ne souhaitent pas faire l'acquisition de la propriété à ce prix, Mr le Maire fera une nouvelle proposition sur la parcelle non construite.
- André Paul informe les élus que les masques distribués à la population ont coûté 4 500.00 € à la commune
- Sylvie Le Guilloux fait remarquer qu'en raison des travaux prévus dans le sud du bourg, il faudra dès la rentrée de septembre envisager autrement l'accès des enfants à l'école.

Séance levée à 19h25.

En mairie, le 15/07/2020
Le Maire
Georges MORVAN



